



DOC # 100018367-West

MODIFICATION No 004

La présente modification vise à répondre aux questions des soumissionnaires.

QUESTION 6 : Veuillez clarifier ce qui suit pour **CO1, 2, 3 et 4 pour toutes les régions en anglais et en français :**

- le contrat doit être d'une durée minimale de deux (2) ans et doit être pour un client différent
- deux (2) contrats démontrant une (1) année d'expérience en enseignement aux adultes

Cela signifie-t-il que le contrat doit être d'une durée totale d'un ou deux ans ou peut-il s'agir d'une combinaison de contrats plus courts avec le même client ?

RÉPONSE 6 : **CO1, CO3 et CO4 :** Chaque contrat doit être d'une durée minimale de deux (2) ans et doit être pour un client différent. Aucune combinaison de contrats plus courts avec le même client sera acceptée. **CO2 :** Chaque contrat doit être pour un minimum d'un (1) an et doit être pour un client différent. Aucune combinaison de contrats plus courts avec le même client sera acceptée.

QUESTION 7 : L'exigence de sécurité pour les instructeurs peut-elle être levée ? La formation est offerte virtuellement et TPSGC a un arriéré de dossiers de sécurité avec des approbations qui prennent généralement un à deux ans et même plus.

RÉPONSE 7 : Le nom des employés, les niveaux de langue et les résultats des tests des employés constituent des informations protégées, par conséquent, les exigences de sécurité restent les mêmes. La partie 7 A, sous-section 7.2.1 indique le niveau de sécurité pour chaque ressource.

QUESTION 8 : Pourquoi faut-il utiliser des professeurs/instructeurs différents pour chaque région/candidature dans la série française ?

RÉPONSE 8 : En raison du volume de formation prévu, si un offrant se voit attribuer des offres à commandes à la suite de la demande d'offre à commandes, chacune des personnes proposées devra être disponible pour effectuer le travail résultant de la ou des commandes



subséquentes. La sous-section 4.3.1 de l'annexe A indique le nombre estimatif de ressources requises après l'émission de chaque offres à commandes.

MODIFICATION N^o 003

La présente modification vise à répondre aux questions des soumissionnaires.

QUESTION 5: Nous sommes très intéressés à soumettre des offres aux DOC suivantes : 100018367/Central /A, 100018367/West et 100018367/Atlantic. Étant donné que nous sommes maintenant impliqués dans un processus de préparation d'une offre alternative mais tout aussi importante dont la date limite de soumission est le 4 juillet, je demande une prolongation des dates de clôture

RÉPONSE 5 : Aucune autre prolongation ne sera accordée.

MODIFICATION N^o 002

La présente modification vise à répondre aux questions des soumissionnaires.

QUESTION 4: Nous nous demandons si nous avons décidé de soumissionner sur les 3 régions pour la formation en français, est-ce que les mêmes ressources peuvent être utilisées pour chaque région ?

RÉPONSE 4: Les mêmes ressources ne peuvent pas être proposées pour chaque région. Reportez-vous à la partie 5 – Certification et informations supplémentaires sous-section 5.2.3.

MODIFICATION N^o 001

La présente modification vise à apporter des modifications à la DOC et à répondre aux questions des soumissionnaires.

MODIFICATIONS À LA DOC :



1. À la page 1 de la DOC, « L'invitation prend fin » :

Supprimer : 2022-07-11

Insérer : 2022-07-18

2. À la Pièce jointe 4.1 de la DOC, Critères obligatoires corporatif, CO1 :

Supprimer : En entier.

Insérer:

CO1	<p>Expérience d'enseignement avec des adultes</p> <p>L'offrant doit fournir deux (2) contrats démontrant une expérience dans l'enseignement aux adultes en français pour les niveaux A, B et C du Secrétariat du Conseil du trésor de la Norme de qualification relatives aux langues officielles.</p> <p>Chaque contrat doit être d'une durée minimale de deux (2) ans et doit être pour un client différent.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, l'offrant doit fournir les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">• Nom de l'organisation cliente ;• Portée du projet (y compris la description du lien entre le programme et les normes de qualification relatives aux langues officielles);• dates de à mois/année ;• Description des rôles et responsabilités de l'offrant et ses ressources dans le projet.
------------	--

3. À la Pièce jointe 4.2 de la DOC, Critères pondérés corporatif, CP1:

Supprimer : En entier.

Insérer:

CP1	<p>Expérience d'enseignement avec des adultes</p> <p>En plus du CO1, l'offrant doit démontrer l'expérience d'enseignement avec des adultes en français pour les niveaux A, B et C du Secrétariat du Conseil du trésor de la Norme de</p>	<p>Quatre (4) points par année d'expérience en sus du minimum obligatoire de 2 ans d'expérience jusqu'à concurrence de 20 points</p>
------------	---	--



<p>qualification relatives aux langues officielles.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, l'offrant doit fournir les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nom de l'organisation cliente ;• Portée du projet (y compris la description du lien entre le programme et les normes de qualification relatives aux langues officielles) ;• dates de à mois/année ;• Description des rôles et responsabilités de l'offrant et ses ressources dans le projet.	
--	--

QUESTION 1: Dans le CO1, il est mentionné que l'expérience de l'utilisation du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) est importante. Nous sommes un fournisseur d'écoles de langues pour le gouvernement fédéral depuis plus de 15 ans et nous utilisons le programme PFL2 de l'EFPC pour la majorité de nos programmes. Est-ce qu'EDSC accepterait cette expérience, étant donnée que la majorité des formations linguistiques dans la RCN utilisent le programme PFL2.

RÉPONSE 1: L'expérience avec PFL2 est acceptée car elle est liée à aux [Normes de qualification relatives aux langues officielles](#) du Secrétariat du conseil du trésor. *Voir plus haut les modifications au CO1 et CP1.*

QUESTION 2: Vous demandez beaucoup de détails dans les offres et demandez un délai supplémentaire de 2 semaines pour préparer notre offre ?

RÉPONSE 2: Le Canada a reporté la date de clôture de la DOC au 18 juillet 2022.

QUESTION 3: Nous constatons qu'il y a trois régions différentes pour la formation en français langue seconde virtuelle au Canada. Notre question est la suivante : un soumissionnaire doit-il avoir une adresse physique dans la région pour laquelle il soumissionne ? Par exemple, une entreprise ayant un bureau à Ottawa peut-elle soumissionner pour toutes les régions de formation en français?

RÉPONSE 3: Les offrants n'ont pas besoin d'une adresse physique dans la région où ils soumissionnent. Conformément à l'annexe A, section 2, l'intention est que les offrants fournissent une formation linguistique pendant les heures de travail pour les employés dans la région pour laquelle ils



ont été sélectionnées. Veuillez consulter la section 4.3, qui indique le niveau d'effort et les ressources minimales requises dans chaque région, deux semaines après l'émission de l'offre à commandes.